REPUBLIQUE FRANÇAISE **2015-CP-5366.1**

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 09/02/15

AR n° : 078-227806460-20150206-lmc184634-DE-1-1

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 6 février 2015

POLITIQUE D03 OPTIMISER LA GESTION DES MOYENS COURANTS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION AVENANT N°3 AU BAIL DE LOCATION DU PAVILLON 14 VILLA CHAMP LAGARDE À VERSAILLES

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. JACQUES SAINT-AMAUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération du Bureau du Conseil Général du 17 février 1984 autorisant la location d'un pavillon départemental sis 14 villa Champ Lagarde à Versailles à M. GOEHRS,

Vu la convention de location du 13 mars 1984 signée entre M. GOEHRS et le Département des Yvelines,

Vu la délibération du Conseil Général du 12 avril 2011 relatif au projet d'avenant n°2 à la convention d'origine, concernant la reprise d'une première partie du jardin donné en location à Mme GOEHRS pour le projet de troisième entrée du « Domaine de Mme Elisabeth » d'une superficie de 150m²,

Vu l'avenant n°2 au bail de location du 11 mai 2011 signé entre Mme GOEHRS et le Département des Yvelines,

Vu la délibération du Conseil Général du 12 juillet 2013 adoptant la programmation des études préalables et la réalisation d'une opération de travaux de création d'une troisième entrée au Domaine de Mme Elisabeth par la rue Champ Lagarde à Versailles pour un montant global prévisionnel de 417 500 € TTC,

Vu le courrier du Département des Yvelines du 1er décembre 2014 sollicitant une nouvelle reprise d'une partie du jardin donné en location en vue de la création d'un accès direct au « Domaine de Mme Elisabeth » par la rue Champ Lagarde,

Vu le projet d'avenant n°3 concernant la diminution de l'assiette du bail annexé à la présente délibération et son plan annexé,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise la reprise par le Département d'une partie de l'assiette foncière d'une superficie de 172 m² des 1 811 m² donné à bail par la convention susvisée en vue de la création d'un troisième accès au « Domaine de Mme Elisabeth » par la rue Champ Lagarde,

Dit que cette diminution de l'assiette foncière n'entraîne pas de modification des conditions financières du bail de location du 13 mars 1984,

Autorise M. le Président du Conseil Général à signer l'avenant n°3 annexé à la présente délibération,

Dit que cette délibération est sans incidence financière.